

## C. C. SNOWDON & CIE.

### Marchands de Ferronneries

AGENTS POUR LA

#### COMPAGNIE DE CLOUS DE MONTREAL

Fabrique de Clous coupés faits du meilleur Fer canadien de Londonderry,

Renommés pour le bon marché.

Ferblanc et Tôle canadienne à plus bas prix au comptant que dans tout autre magasin de la Puissance.

500, RUE ST-PAUL

Coin de la Rue St-Pierre

MONTREAL.

## THOS. WILSON & CIE.

IMPORTATEURS DE

### Ferronneries, Quincailleries

COIN DE LA

PLACE JACQUES-CARTIER

ET DES

Rues Saint-Paul et des Commissaires

MONTREAL

T. WILSON.

P. DANSEREAU.

## LE MONITEUR DU COMMERCE.

MONTREAL, 11 MARS 1881.

### L'IMPORTATION DU SUCRE EN 1879-80

Tout le monde sait qu'au mois de mars 1879, les droits à l'importation du sucre dans le Canada furent modifiés de façon à permettre de nouveau aux raffineries, que la législation fiscale précédente avait fermées, de reprendre leur activité. En prévision de la loi nouvelle et de l'élévation des droits qu'elle imposait, les importations de sucre furent au-dessus des besoins de la consommation en 1878-79, surtout en sucres raffinés et ont ainsi dans une certaine proportion affecté le revenu que le gouvernement avait le droit d'attendre de sa nouvelle politique fiscale. Néanmoins la comparaison entre les importations des années 1878-79 et 1879-80, principalement en ce qui touche la nature des sucres importés permet de juger dans l'intérêt du pays de l'avantage de la substitution du travail des raffineries indigènes aux importations faites sous l'empire de la loi précédente.

Pendant l'année fiscale 1878-79, les importations de sucre, de sirops et de mélasses tant pour la consommation immédiate que pour la fabrique s'élevèrent à 160,184,010 livres d'une valeur de \$6,509,703. Les droits perçus par la douane sur ces entrées furent de \$2,758,833, tandis qu'en 1879-80, l'importation s'éleva à 153,048,401 livres d'une valeur de \$4,586,471, sur laquelle les droits perçus ne furent que de \$2,151,925. La table suivante établit la différence d'une manière plus frappante :

#### Importation des sucres pendant les années 1878-79 et 1879-80.

	Quantités.	Valeurs.	Droits.
1878-79	160,184,010 lbs.	\$6,509,703	\$2,758,833
1879-80	153,048,410 "	4,586,471	2,151,925
Différence	7,035,600 lbs.	\$1,923,232	\$ 606,908
ou en moins.	4½ p. c.	29½ p. c.	22 p. c.

Ainsi, ce n'est pas tant sur la quantité que sur la valeur et par suite sur les droits que la diminution est considérable; mais cette diminution dans la valeur de l'importation est la justification même du changement du tarif. Que désirait-on voir dans le pays? Le raffinage des sucres consommés dans le Canada. La substitution des sucres bruts à l'entrée, par conséquent sucres d'un type moins élevé, aux sucres raffinés amenait nécessairement une diminution dans la valeur du produit importé, mais remettait par contre en activité une industrie que cette même importation de sucre raffiné avait arrêtée.

Si l'on compare l'importation des sucres en 1878-79 à celle de 1879-80, la différence dans le type des sucres démontre immédiatement quelle part la raffinerie du pays a reprise dans la consommation; mais il est bon, afin de juger de l'importance acquise par la raffinerie canadienne, de connaître comment les sucres sont classés. Les sucres sont classés d'après leur couleur comparée à des échantillons fixes que l'on appelle le type hollandais. Partant du brun le plus foncé jusqu'au blanc des beaux raffinés, ils se divisent en 24 numéros, selon la nuance. Les sucres les plus bas aujourd'hui dans le commerce sont les nos. 4 et 5 et jusqu'au no. 9, ils ne peuvent être consommés à l'état brut; ceux entre le no. 9 et le no. 14 peuvent être employés, du moins une partie d'entr'eux, sans être raffinés et sont représentés par les sucres Porto Rico et Barbades des épiceries. Ceux au-dessus du no. 14 sont des sucres ayant tous subis un certain raffinage, soit à la plantation même, comme les sucres de Démerara, soit dans les raffineries spéciales. La coloration des sucres provient des matières étrangères qu'ils contiennent, et qui, pour les sucres au-dessus du no. 9, s'élèvent jusqu'à 20 pour cent. Le raffinage a pour but d'éliminer ces substances qui se trouvent d'ailleurs dans tous les sucres non soumis à une refonte et à une cristallisation nouvelle.

Les droits de douane sont à peu près par tout basés sur cette division des sucres en trois catégories: sucres au-dessous du no. 9; sucres du no. 9 au no. 14, et sucres au-dessus du no. 14, et sont gradués sur la valeur en ayant égard à la proportion de substances étrangères qu'ils contiennent.

En 1878-79, l'importation des sucres au Canada s'éleva à 113,103,716 livres, composée comme suit :

	Quantités.	Proportion p. 100.
Au-dessus du no. 14...	91,828,152 lbs.	81.20
Du no. 14 à no. 9.....	19,390,746 "	17.12
Au-dessous du no. 9...	1,884,818 "	1.68
	113,103,716 lbs.	100 "

Eu 1879-80, l'importation des sucres s'éleva à 105,979,326 livres, composée comme suit :

	Quantités.	Proportion p. 100.
Au-dessus du no. 14...	18,885,150 lbs.	17.83
No. 14 à no. 9.....	56,403,251 "	53.22
Au-dessous du no. 9...	30,690,625 "	28.95
	105,979,326 lbs.	100 "

Ajoutons maintenant, pour compléter les différences dans les deux importations, la quantité de Mélado entrée chaque année. Le Mélado étant également importé pour être raffiné et converti en sucre cristallisé :

Importation en 1878-79.....	1,628,439 lbs.
" en 1879-80.....	7,039,332 "

Excédant en 1879-80.....6,010,883 ou 4½ fois plus considérable.

Déduisons maintenant l'enseignement que donnent ces chiffres. En 1879, 81 pour 100 de la totalité des sucres importés entra dans le pays sous forme de sucre raffiné, ne laissant rien à la main-d'œuvre ou au travail de la population; la moitié du sucre du no. 14 au no. 9, c'est-à-dire 8 pour 100 en sus, passa à l'état brut à la consommation, et l'industrie du pays n'eut donc à s'exercer que sur la balance de cette classe et sur les sucres inférieurs au no. 9, ne formant que 1 et ½ pour 100 de l'importation; en tout 10 pour 100. De sorte qu'une importation de \$5,413,679 en valeur ne donna à l'industrie au pays que le dixième environ de ce montant à transformer en produits de consommation.

En 1879-80, au contraire, 17½ pour cent seulement de l'importation consiste en sucre raffiné, et la balance 82½ pour cent, moins les sucres assez purs pour être consommés à l'état brut, fut livrée à l'industrie pour être transformée par elle. Si l'année précédente, 90 pour cent de l'importation ne donna pas au travail du pays le plus minime profit; si tout le bénéfice de la transformation appartient au travail étranger, et donne un salaire à des ouvriers qui ne consomment aucun de nos produits, l'année 1880 laissa entre les mains de nos ouvriers le bénéfice de cette transformation de \$2,805,569 de sucres bruts en sucre raffiné. Leur salaire répandu dans le pays y a augmenté la con-